



Assises Régionales de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable

Atelier Préparatoire Allier - 12 mai 2009 - ADATER

COMPTE RENDU

Liste des 39 participants :

AUCLAIR René, ADATER; BAYLE Arnaud, ADATER; BELIEN Jacky, maire de Bourbon l'Archambault; BIDET Dominique, conseiller général de l'Allier; BOUDEAU Evelyne, ADATER; BOUDOT Xavier, président communauté de communes en bocage bourbonnais; BRAULT Charles, CPIE Clermont-Dômes; CHAPUT Andrée, individuelle; COLLIER Patrice, directeur Foyer de Ruzière; DAVID Nicolas, Le Vert Plateau; DELTEIL Catherine, ADATER; DE RANGO Christine, IJA les Charmettes; DESURIER Isabelle, maire de Franchesse; DUCLOUX Philippe, Inspection Académique de l'Allier; FLOUZAT Annick, Inspection Académique de l'Allier; FRAGNON Sébastien, communauté de communes en bocage bourbonnais; GUYOT Robert, ADATER; LABALETTE Bérangère, OCCE 03; LAGREZE Didier, photographe-conférencier animalier; LEBLANC Jean, DDEA; LEMATTRE Elfriede, individuelle; MAZUEL Gilles, conseiller général de l'Allier; MOULIN Pascale, ADATER; MICHEL Jacques, office de tourisme St-Pierre Magny-Cours; OBERTO Christian, président ADATER; RAMBOURDIN Magalie, conservatoire des sites de l'Allier; SAUTOUR Jean-Christophe, ADATER; SCHIRMER Bruno, conservatoire des sites de l'Allier; SEMONSUT Christiane, ADATER; SIMONARD Maurice, Foyer de Ruzière; SYLLA Myriam, collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne; TAILLANDIER Madeleine, association pour la vie culturelle d'Auvergne; TARDIVAT Geneviève, ADATER; THABARANT Xavier, Lézart Vert; VERNIS Gérard, communauté de communes en bocage bourbonnais; VUILBERT Sébastien, Moulins Communauté; WALIENNE Géraldine, communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier; WERCKMANN Albert, Esprit Libre; WINTENBERGER Cyril, SIEGA.

Accueil des participants puis introductions

- Monsieur Jacky BELIEN, Maire de Bourbon l'Archambault

Rappel des atouts du secteur : le bocage du Nord-Allier est de qualité : il faut s'efforcer de le conserver car c'est un patrimoine à part entière. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser l'agriculture, de protéger les eaux de captage, de préserver les haies ce qui n'est pas sans difficulté étant donné qu'il n'existe aucun moyen législatif pour empêcher leur arrachage. Tout ceci constitue un message difficile à faire passer auprès des jeunes agriculteurs mais nécessaire pour que l'agriculture conserve sa qualité (1974 : 1er label rouge pour le Charolais).

- Monsieur Gilles MAZUEL, Conseiller Général de l'Allier

Au nom du Président, exprime les inquiétudes et les convictions du Conseil Général. La priorité est au développement durable. En matière de protection de l'environnement, les citoyens ont été en avance sur les politiques. Or, la protection de l'environnement est incompatible avec le libéralisme puisque le profit immédiat va à l'encontre de l'intérêt général. Pour l'instant, l'Agenda 21 constitue une bonne réflexion mais c'est une coquille vide. Il faut développer l'agriculture biologique. Pour le Département, cette journée est importante.

- Monsieur Xavier BOUDOT, Président de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais

Reviens sur la nécessité de préserver et valoriser le bocage. Une commission a été créée sur ce thème au sein de la communauté de communes; elle a pour objet de trouver des actions permettant de développer économiquement le territoire ce qui est difficile. Ce territoire est encore préservé mais aucune autorité ne peut empêcher le patrimoine naturel de s'évaporer : les élus n'ont pas de pouvoir de police. La communauté de communes envisage la mise en

place d'un Agenda 21. Est ravi d'accueillir cette journée sur le territoire de la communauté de communes en bocage bourbonnais.

- Madame Myriam SYLLA, Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne

Remercie les participants et souligne qu'il existe une grande diversité d'acteurs qui participent à l'éducation à l'environnement. Par conséquent il est important de rassembler ces acteurs d'origine différente. Le CREE Auvergne est justement une structure qui rassemble des acteurs d'horizons divers. Ce sont environ 40 structures qui le composent : il serait intéressant que des entreprises le rejoignent.

Les Assises de l'éducation à l'environnement au niveau départemental font partie d'une aventure régionale qui elle-même se rattache à un processus national avec l'organisation d'assises les 27, 28 et 29 octobre prochains à Caen (Basse Normandie). Aujourd'hui, il s'agit d'amorcer la réflexion afin :

- d'élaborer un plan d'action national
- faire connaître l'EEDD et ses différents acteurs
- échanger, faire le point sur l'EEDD, se poster sur l'avenir : ce qui favorise, ce qui bloque, proposer des solutions pour tous.

La région attend ce qu'il va se passer dans l'Allier : l'objectif est d'être au plus près du local. Puis, tout sera débattu les 25 et 26 juin prochains, à Chamalières.

- Madame Pascale MOULIN, animatrice à l'ADATER

Fait part des excuses de M. Jean Mallot, député et de M. Roger Néant, président de l'office de tourisme du Pays de Lévis.

Précise que le partenariat en tant qu'élément essentiel pour l'éducation à l'environnement est le thème qui nous réunit aujourd'hui. Remercie les participants de leur présence qui prouve, à elle seule, que le partenariat, ou tout au moins une bonne entente entre différentes structures, existe bel et bien dans l'Allier. Remercie le Collectif Régionale d'éducation à l'environnement Auvergne, structure partenariale s'il en est, d'avoir fait confiance à l'ADATER pour l'organisation de cette journée, une première pour l'association.

Rappelle que l'ADATER oeuvre pour l'éducation à l'environnement dans ce département depuis 1992. Elle aurait disparu depuis longtemps sans les différents partenariats qui ont été mis en place au fil des ans. Cet élément paraît si fondamental dans la vie d'une association telle que celle-ci que ce thème s'est imposé de lui-même lorsque nous avons commencé à réfléchir au contenu de cette journée. En effet, si nous travaillons pour l'environnement vers un développement durable, nous sommes avant tout des éducateurs et une éducation de qualité ne peut être dispensée sans mettre en commun les compétences du plus grand nombre.

Si aujourd'hui la préservation des sites naturels, les démarches en faveur du développement durable semblent être devenues une évidence pour la majorité des citoyens, la place de l'éducation sur chacune de ces actions n'est pas encore totalement acquise. Or, c'est en éduquant que l'on parviendra à initier et à changer les attitudes des uns et des autres en faveur de l'environnement et que les actions de terrain auront des répercussions à long terme.

Éduquer à l'environnement ne s'improvise pas : c'est un métier partagé par une multitude de professionnels : animateurs bien sûr, mais aussi formateurs, enseignants, etc... Le partenariat permet la reconnaissance des compétences de chacun : en les réunissant, l'éducation devient plus efficace.

Les Assises Régionales puis Nationales sont l'occasion pour l'éducation à l'environnement de s'imposer en tant qu'action essentielle. La mise en place de partenariats permettra d'aboutir à la création de nouveaux projets et donc de conforter la nécessité de prendre en considération l'éducation à l'environnement à tous les échelons.

Présentation de la journée : ce matin, nous vous invitons à réfléchir sur la question du partenariat au cours d'ateliers que nous avons souhaité associer aux différents milieux présents dans le département de l'Allier : cela nous a paru être une façon plus concrète d'aborder cette notion de partenariat. Les ateliers bocage et jardin auront lieu de 10h à 11h puis les ateliers forêt et rivière de 11h15 à 12h15 (l'atelier ville a été éliminé, faute d'inscrits). Vous avez dû vous inscrire à un atelier, une feuille est à votre disposition pour vous inscrire au deuxième. Après le repas, qui a été préparé par le foyer de Ruzière vous aurez la possibilité de vous rendre au forum pour découvrir les outils et la documentation de certains participants. Puis, nous nous retrouverons ici-même pour faire un retour sur les ateliers du matin et participer à

une table ronde suite aux interventions de l'Inspection Académique, de la communauté d'agglomération de Moulins et du CPIE Clermont-Dômes. Après une pause nous nous retrouverons pour faire la synthèse de la journée avec M. Bidet, conseiller général chargé du développement durable, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Pour terminer la journée nous vous inviterons à un cocktail et vous aurez la possibilité de visiter les jardins du foyer de Ruzière.

> > Ateliers d'échanges et de discussions

> Atelier 1 : Le bocage

Animateur : Jean-Christophe SAUTOUR

Secrétaire : Isabelle DÉSURIER

Tour de table des 17 participants.

Introduction de l'animateur : Explique le déroulement de l'atelier et présente les deux structures qui vont témoigner d'une expérience de partenariat réussie : la communauté de communes en bocage bourbonnais et le conservatoire des sites de l'Allier.

Témoignage d'expérience Monsieur Sébastien FRAGNON, agent de développement à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

Expérience de partenariat constructif mené avec l'ADATER.

Rappel de l'origine du projet : 1er janvier 2004, création de la CCBB : il s'agit donc d'une collectivité jeune. C'est un outil de développement, un EPCI avec pour thème le bocage bourbonnais : pour faire quoi? Mise en place d'un plan d'actions sous forme de contrat d'intercommunalité avec financement du Conseil Général. Réalisation d'un diagnostic de territoire partagé par les élus, les différents acteurs, les associations. Suite à un débat sur les valeurs communes, le thème du bocage est ressorti : faune et flore : atouts forts mais menacés. Problème de l'identité. Préserver la qualité environnementale, valoriser le « produit » bocage, le préserver, le régénérer. Décision de mener une action spécifique auprès du jeune public car la sensibilisation est essentielle; les jeunes permettent de toucher un public plus large (parents, usagers, agriculteurs, randonneurs...)

Concrètement : l'ADATER est apparue comme étant un « outil » professionnel : la CCBB n'avait pas les moyens de mener une telle action seule. Mise en place d'un partenariat pour mener des animations dans les écoles du territoire autour de la thématique bocage (relation homme-environnement) et pour créer un outil pédagogique spécifique servant de base aux interventions. Le programme est annuel (3 animations dans chaque classe durant l'année scolaire) et touche tous les enfants scolarisés (environ 500)

Bilan : retour positif des enseignants suite aux animations; apprécie la gratuité de l'action (entièrement prise en charge par la CCBB avec obtention d'un partenariat financier du conseil général à hauteur de 40 % mais difficile de faire comprendre que cette action ne faisait pas partie du programme de l'ADATER déjà financé par le CG); retour positif des élus et reconduction de l'action. Une telle action n'aurait pu être concrétisée sans la présence de l'ADATER et n'aurait pu être reconduite sans la participation financière du conseil général. Le partenariat à la fois technique et financier s'est révélé indispensable pour la CCBB.

Conclusion : c'est aux communautés de communes de construire des actions de partenariat car leur rôle est de développer leur territoire qui correspond à une entité intéressante pour réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement.

A l'avenir : la CCBB entame une réflexion autour du bois-énergie : difficile aujourd'hui d'utiliser le bocage : il faudrait replanter dans cette optique.

Témoignage d'expérience de Monsieur Bruno SCHIRMER, chargé d'études au Conservatoire des Sites de l'Allier.

Le CSA a été créé en 1992. Il s'agit d'un conservatoire départemental : il y en a peu; la plupart du temps il s'agit de conservatoires régionaux.

Rappel de l'origine du projet : Constat : dans le bocage, le milieu « mare » est très présent. Dès 1993, action en faveur du crapaud à ventre jaune. En 2000, étude sur la densité des mares

sur la commune de Bourbon l'Archambault. Comparatif entre le cadastre de 1940 et le terrain : il reste beaucoup de mares (6/km² soit environ 300) grâce à l'élevage. Mais 40 % ont disparu. 2005 : mise en place de l'action « Mares communales de l'Allier : un patrimoine à préserver » afin d'inciter les élus à restaurer et valoriser une mare communale. Lancement de l'opération « Fréquence Grenouille »

Partenariat financier : conseil général : 40%, agence de l'eau : 40%, communes : 20%.

Bilan : 15 mares sont restaurées en 2 ans avec pose de panneaux; un an après, la moitié des espèces est revenue et arrivée pour moitié de nouvelles espèces. Pas de création de mare mais c'est envisageable. Retour très positif des élus. Mais le programme de sensibilisation n'a pas été suffisant : 10 animations ont été menées par le CSA pour les scolaires (environ 200-300 élèves), 8 pour le grand public (environ 100 personnes) Les compétences et les outils pédagogiques manquaient; les enseignants n'ont pas joué le jeu (encadrement des enfants) Pas de sensibilisation auprès des lycées agricoles.

Un nouveau programme est mis en place concernant 20 mares communales sur 2007-2009, soit 10 % des mares. Sur ce programme, l'agence de l'eau n'est plus partenaire mais augmentation de la participation du conseil général (60%) et financement à 20% de la fondation Nature & découvertes.

Action future : création d'une plaquette.

Travail sur les freins et les leviers qui empêchent ou favorisent le partenariat en EEDD.

Chacun est invité à s'exprimer sur papier.

Freins :

- le système économique actuel
- le manque de financement
- certains agriculteurs
- une multitude de partenaires potentiels
- les habitudes de vie
- le manque de personnes motivées

Leviers :

- les échanges (connaissance, matériel, projets...)
- beaucoup d'associations compétentes
- prise de conscience collective
- intercommunalité
-

Synthèse très sommaire car manque de temps.

> Atelier 2 : Le jardin

Animateur : Arnaud BAYLE

Secrétaire : Evelyne BOUDEAU

Tour de table des 12 participants.

Introduction de l'animateur : Explique le déroulement de l'atelier et présente la structure qui va témoigner d'une expérience de partenariat réussie : le foyer de Ruzière.

Témoignage d'expérience de Monsieur Patrice COLLIER, directeur du Foyer de Ruzière.

Le foyer de Ruzière est une entreprise sociale gérée par une association, qui accueille des handicapés légers adultes. Il existe depuis 25 ans. 30 salariés (dont un jardinier et un cuisinier) et 30 résidents. 2 jardins.

Le thème du jardin est le pilier du projet d'établissement. Souhaite élargir le projet à toute personne ayant droit à l'éducation à l'environnement.

Le jardin du foyer est un outil pédagogique qui permet une approche globale :

- les besoins (faire manger les résidents)
- l'entraide : outil de solidarité : on travaille avec d'autres
- le sens du travail , la conscience du temps (durée), les besoins en eau, la rotation des cultures, la protection de la vie

- la valorisation de l'effort (effort = résultat), l'approche esthétique
- le respect des saisons et de l'environnement (produits bio et saisonniers, compost)

Le développement durable c'est la continuité : économiser l'eau, l'énergie et se projeter dans l'avenir.

Le jardin est un thème fédérateur qui met en place tout un tas de partenaires dans la continuité :

- éducateurs
- jardiniers, autres acteurs des activités agricoles
- banques (crédit coopératif, caisse d'épargne)
- instances municipales et départementales
- écoles, parents d'élèves
- scientifiques (biodiversité)

Projets :

- il existe un parcours sonore dans le parc : souhaitent en créer un au jardin.
- mettre en place un partenariat avec les écoles

Échanges entre les participants suite au témoignage :

- Il existe de plus en plus de jardinerie qui mettent en place des partenariats sur le thème du jardin (dotation d'outils, de récupérateurs d'eau, de semences) : en contrepartie, mentionner le nom de l'entreprise.
- Il est nécessaire pour développer des projet autour de cette thématique d'aller chercher les compétences existantes.
- Lorsqu'un projet est monté dans une école sur le thème du jardin, les enfants n'ont pas le droit de manger leur production; difficile de mettre les cuisines aux normes pour pouvoir cuisiner ces produits (trop cher) Certaines cantines proposent des repas bio au moins une fois par semaine. Donner des pistes aux enseignants pour les inciter à travailler sur le thème du jardin.
- Il serait intéressant d'associer les maisons de retraite et les écoles sur ce thème; ils pourraient manger ensemble.
- Faire appel aux techniciens des espaces verts; associer au jardin le thème de l'agrément des communes (parterres de fleurs...). Certaines communes peuvent fournir des composteurs. A noter que le SICTOM Nord-Allier fournit gratuitement des composteurs aux particuliers donc possible aussi pour les écoles. Frein : il y a souvent beaucoup de papiers à remplir.
- Se rapprocher des acteurs sociaux
- Favoriser les échanges (semences, vide-jardins...)

Conclusion : le jardin est un thème fédérateur.

Travail sur les freins et les leviers qui empêchent ou favorisent le partenariat en EEDD.

Freins :

- financiers (mais il existe une certaine autonomie sur ce thème)
- administratifs : lourdeur administrative dès lors que l'on souhaite mettre en place un partenariat
- trop d'interdictions via les textes officiels (Éducation Nationale)

Leviers :

- les entreprises et les techniciens des espaces verts sont des partenaires potentiels sur ce thème
- l'échange entre jardiniers se met progressivement en place

> Atelier 3 : La rivière

Animatrice : Pascale MOULIN
 Secrétaire : Catherine DELTEIL
 16 participants

Introduction de l'animatrice : Accueil et remerciements. Rappel des objectifs de l'atelier : il s'agit avant tout de ne pas perdre de vue que le sujet qui nous préoccupe est le partenariat. Le thème de la rivière est un prétexte à évoquer les actions de partenariat qui existent d'ores et déjà et qui permettent de pratiquer une éducation à l'environnement de qualité autour de ce milieu, mais aussi et surtout de réfléchir ensemble à des propositions d'actions concrètes, de mise en place de nouveaux partenariats possibles, envisageables, que nous pourrions faire remonter lors des assises régionales.

Explique le déroulement de l'atelier et propose de débiter par un tour de table. Présente la structure qui va témoigner d'une expérience de partenariat réussie, le Conservatoire des Sites de l'Allier.

Témoignage d'expérience de Melle Magalie RAMBOURDIN, chargée d'études au Conservatoire des Sites de l'Allier.

Présentation de l'action « Sur les traces de l'Allier » : début 2005, mise en place d'un projet consistant à rechercher les anciens passages de la rivière Allier : recensement des témoins humains, géomorphologiques, administratifs (cadastres), iconographiques ainsi qu'un volet sensibilisation dans les écoles riveraines. Engouement des élus et des riverains : projet reconduit jusqu'en 2012. En parallèle, travail de sensibilisation : diaporama dans les communes, panneaux d'exposition, création de sentiers de découverte au bec de Sioule.

Partenariats :

- financiers : DIREN Auvergne, agence de l'eau, conseil régional, conseil général
- techniques : DRAC : service archéologie, DDE : repères de crues, SIVOM : parcours pédagogique sur la station d'épuration, GEOLAB : cartographie des anciens tracés, CPIE du val de Loire, ADATER : animations dans les écoles (le CSA ne possédait pas cette compétence), la réserve du val d'Allier, la Chavannée, les Amis du Vieux Pont du Château, le réseau de prospecteurs riverains.

Bilan : fort engouement des partenaires et riverains; expérience innovante, programme ambitieux qui n'aurait pu être mené sans l'implication des différents partenaires. Le CEPA va poursuivre l'étude en Haute Loire. Possibilité de retranscrire le programme sur la Loire.

Échanges entre les participants suite au témoignage :

- - Projet de création d'un PNR des îles de Loire : un partenariat Allier-Cher-Nièvre est signé : voir au-delà des limites administratives qui sont souvent un frein au partenariat.
- - Plusieurs personnes ignorent ce qu'est la divagation de la rivière : il faudrait matérialiser le phénomène avec l'emplacement des anciens ports.
- - Problème du droit de halage.
- - La rivière oui, mais il faut également penser aux ruisseaux

Travail sur les freins et les leviers qui empêchent ou favorisent le partenariat en EEDD.

Chacun est invité à s'exprimer sur papier. Tour de table.

Freins :

- - le financement
- - les limites et les lourdeurs administratives
- - l'agriculture en place
- - le regard négatif du citoyen
- - le manque de lisibilité : qui fait quoi en matière d'environnement? A qui s'adresser en matière d'EEDD? Manque d'information sur le rôle de chaque partenaire. Problème des sigles en ce qui concerne les organismes liés à l'eau. Problème de communication
- - la formation des enseignants n'est pas faite pour les inciter à aller sur le terrain

Leviers :

- - l'économie touristique

- les partenariats complémentaires et multiples entre régions et départements
- la vulgarisation auprès des écoles
- l'élaboration d'un projet à l'échelle d'un bassin versant
- la bonne volonté
- le service déchets de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier met en place des partenariats pour le nettoyage des berges de l'Allier, avec les clubs de kayak et les randonneurs

Proposition d'actions concrètes :

- Sensibiliser la population locale : réhabituer les gens à voir pousser de l'herbe au bord des trottoirs
- Le CREE-A doit s'affirmer : importance de la communication
- Harmoniser les dispositifs, les actions et les politiques au niveau des bassins versants
- Faire entrer les structures de l'EEDD dans l'IUFM : ne pas hésiter à passer par l'intermédiaire de l'OCCE 03
- Utiliser des outils pédagogiques performants pour inciter les enseignants à travailler en partenariat
- Favoriser une EEDD locale, en lien avec le milieu immédiat
- Sensibiliser les agriculteurs, les randonneurs...

Conclusion : faire la promotion sur le terrain de l'éducation à l'environnement avec une démarche active.

> Atelier 4 : La forêt

Animatrice : Myriam SYLLA
 Secrétaire : René AUCLAIR
 Tour de table des 12 participants

Introduction de l'animatrice : Explique le déroulement de l'atelier et présente la structure qui va témoigner d'une expérience de partenariat réussie : le Vert Plateau.

Témoignage d'expérience de Monsieur Nicolas DAVID, animateur nature au Vert Plateau.

Projet sur l'année avec une école de Gannat pour des élèves de cycle 3 sur 2 thèmes : la géologie et la forêt.

Déroulement : préparation en classe, séjour au Vert Plateau, visites chez des professionnels et des collectivités, restitution auprès des familles.

Ce projet a permis d'aborder :

- l'expérience de la vie collective : travailler ensemble / vivre ensemble
- l'intérêt au niveau éducatif d'avoir un échange de points de vue, une confrontation des différents professionnels
- le local, le territoire : identité, valorisation de l'existant
- le principe de l'alternance pédagogique et de la diversité des intervenants
- l'ouverture à des problématiques mondiales concernant la gestion des ressources naturelles minières ou vivantes

Travail sur les freins et les leviers qui empêchent ou favorisent le partenariat en EEDD. Chacun est invité à s'exprimer sur papier.

Freins :

- le temps : pour contacter les différents partenaires et intervenants / pour mobiliser les enseignants
- la sécurité : certaines visites ne peuvent avoir lieu
- la nécessité d'être sur un projet à long terme
- le montage financier : ici facilité par la gratuité de nombreux intervenants mais est-ce reconductible tous les ans?

Leviers :

- la diversité des intervenants et des personnes ressources au niveau local
- le SMAT : intérêt du territoire pour la valorisation des ressources locales
- la volonté des animateurs de structures différentes à travailler ensemble
- le dispositif « A l'école de la forêt »
- l'ouverture vers le développement durable des personnes qui exploitent et utilisent les matériaux naturels

Proposition d'actions concrètes :

- reconduire ce type de projet, sur le même thème, avec d'autres écoles (locales voire régionales)
- par l'éducation à l'environnement amener les adultes à participer à la mise en oeuvre de nouveaux modes de gestion « concertée » de la forêt, des espaces...

Repas bio

Forum

> > > Retour en plénière des ateliers

Par Jean-Christophe SAUTOUR pour l'atelier n°1, Arnaud BAYLE pour l'atelier n°2, Pascale MOULIN pour l'atelier n°3 et Myriam SYLLA pour l'atelier n°4.

> > > Interventions et Table Ronde

Quelle est la place du partenariat dans l'éducation à l'environnement et au développement durable? Comment cela se concrétise-t-il ? Quelles en sont les difficultés ? Comment améliorer et /ou développer ce partenariat?

- Monsieur Philippe DUCLOUX, Inspecteur de l'Education Nationale et Madame Annick FLOUZAT, conseillère pédagogique, Inspection Académique, Moulins I

Monsieur Ducloux représente Mme Paganì de Vichy I en charge du dossier de partenariat et des projets « A l'école de la forêt »

Le partenariat doit répondre à un cadre de référence. Toute proposition de partenariat doit être anticipé car l'Education Nationale est très sollicitée. Un partenariat ne peut être mis en place au cours de l'année scolaire. Il doit s'agir d'un programme sur l'année, voire sur une scolarité, sur un parcours d'élève. Il faut avoir une année d'avance. Rappelons également que les écoles primaires n'ont pas d'autonomie financière.

Le cadre du partenariat : construire en partenariat des projets éducatifs destinés à renforcer l'efficacité de l'école. L'intervenant doit apporter une valeur ajoutée, que ce soit un apport technique ou un éclairage.

Qu'est-ce qu'un intervenant extérieur?

- une personne non titulaire et non contractuelle de l'Education Nationale, impliquée dans un projet au cours du temps scolaire : elle encadre les élèves
- elle doit avoir une autorisation

Un projet :

- doit être agréé d'où l'anticipation
- les besoins doivent être clairs
- la responsabilité du maître est entière

La demande d'intervention :

- agrément de l'intervenant dès la première séance; il est reconductible
- l'agrément donne lieu à une visite de contrôle (identification des compétences, relationnel) suivie par une décision prise en commission spécialisée. L'Education Nationale fait en sorte d'alléger ces démarches.

Madame Flouzat présente le projet « Sous le signe de l'eau » réalisé sur l'année scolaire 2008-2009.

Objectifs :

- motiver et développer dans les classes des activités scientifiques
- sensibiliser à l'EEDD

Projet mis en place en mai 2008 :

- prise de contacts avec les partenaires
- présentation du projet aux écoles
- journée de formation des enseignants
- travail dans les classes
- exposition

Tout projet doit se référer au socle commun des connaissances et des compétences. Ici il s'agit de la compétence 3-B : culture scientifique et technologique. Référence aux programmes 2008 : Découvrir le monde. Interdisciplinarité : l'EE concerne les sciences et la géographie.

36 classes ont participé au projet, de tout niveau et de tout contexte.

Les partenaires ont été :

- la Maison des Arts et des Sciences d'Yzeure (animations sur place, accueil des rendus des classes dans le cadre d'une exposition)
- le Bureau de la Qualité de l'Eau du Conseil Général de l'Allier (interventions dans les classes)
- l'agence de l'eau (financement du projet de certaines classes)
- le Conservatoire des Sites de l'Allier (financement du projet de certaines classes)
- l'ADATER (interventions dans les classes)

Le projet s'est terminé par la présentation au public des travaux des élèves dans le cadre de l'exposition « Eau H2O » visible à la Maison des Arts et des Sciences du 23 mars au 19 avril 2009.

Conclusion : projet fédérateur, riche, avec une bonne complémentarité entre les partenaires. Intérêt d'avoir mené une valorisation en commun, belle qualité de travail.

- Monsieur Charles BRAULT, responsable pédagogique, CPIE Clermont-Dômes

L'éducation et le Développement Durable font écho au partenariat; il y a une certaine cohérence :

1- Restituer le principe fondateur du Développement Durable :

- Renforcer l'éducation pour tous tout au long de la vie,
- Changer notre manière de prendre des décisions,
- Accroître la participation (gouvernance) du public (planification, exécution, évaluation)

2- Éducation

- Émancipation de l'individu : aller rencontrer les autres amène au partenariat
- Pluralité d'informations : amène le partenariat
- Développement de l'esprit critique

2009 : Des partenariats utilitaristes, constructivistes, idéalistes - Y. BRUXELLES

3 conceptions :

UTILITARISTE : on cherche ce que l'on n'a pas (argent, compétences).

1 dominant - 1 dominé, ou 1+1=2, pas plus qu'une collaboration

CONSTRUCTIVISTE : on cherche à construire ensemble, logique de combinaison, prendre du temps. Enrichissement réciproque : 1+1=3

IDEALISTE : une utopie créatrice pour provoquer des changements.

Posture philosophique

Posture socialement critique

Pas de posture idéale : chacun se situe par préférences personnelles, exigences institutionnelles, professionnelles, contraintes contextuelles.

Des propositions pour dire non pas « J'ai des partenaires » mais « nous sommes partenaires » (à partir de l'ouvrage Associations et Entreprises, regards sur le partenariat - Réseau École et Nature)

1- Être plusieurs : ouvrir les partenariats, plus on est nombreux plus le partenariat est riche (A21 copil). Il vaut mieux être plusieurs et différents ! Croiser nos logiques, bousculer nos convictions, enrichir nos pratiques

2- Donner du temps au partenariat, à sa construction, anticipation.

- Connaissance

- Apprentissage du travail ensemble

⚠ Chronophage, le temps est rare... et cher ! Nœud potentiel d'incompréhension.

3- Évaluer le partenariat - rendre compte ou se rendre compte.

⚠ Épouvantail. Évaluer plus que l'action mais bien le partenariat. Se dire qu'on en sortira plus fort.

4- Nourrir le partenariat

Sortir de l'objet du partenariat pour associer nos partenaires à d'autres sujets de connaissances respectives. Associer, initier, valoriser (médiatisation).

5- S'appuyer et s'emparer des « tendances » actuelles.

Développement Durable (voir intro) gouvernance, participation.

Grenelle de l'Environnement.

COMOP 34 « Sensibiliser, informer et former le public aux questions d'environnement et de Développement Durable. »

Extraits : - « donner envie de participer et de faire ensemble »

- « rendre plus crédible les actions et les messages pour le grand public du fait de la présence simultanées d'actions très différentes travaillant sur la base d'objectifs communs »

↳ l'acteur unique est devenu peu crédible.

Circulaire 2004 - 2007 / 03. Généralisation EEDD.

6- Faire de l'EEDD un partenariat, non une prestation.

Net recul des conventions de partenariat, remplacées par des procédures :

- concurrence

- non prise en compte des spécificités associatives

- aspect économique sur projet éducatif

- absence de cohérence car découpage en lots

Menace la complémentarité, la construction de partenariats

Fiscalisation des activités d'EEDD

- **Monsieur Sébastien VUILBERT, chef de projet Politique de la Ville, Moulins Communauté**

La Politique de la Ville est une clé de travail pour les territoires constitués par les zones urbaines sensibles. Dans l'agglomération de Moulins cela concerne 10 000 habitants : 3 grands quartiers et des quartiers annexes. La politique de solidarité intercommunale est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération : c'est une politique d'exception qui

ne remplace pas les autres politiques. Elle apporte des coups de pouce financiers, travaille avec des partenaires, recherche la cohérence sur le territoire. 70 projets sont mis en oeuvre chaque année avec des financements croisés (État, communauté d'agglomération, conseil général).

L'EEDD fait partie de l'axe 6, l'axe dit transversal.

Exemple d'actions :

- programme de rénovation urbaine : solaire/géothermie (gain de 25% sur la facture de chauffage)
- CNL Champmilan : une association de locataires a mis en place un outil pour inciter à économiser l'énergie : « La Maison économe »
- ADATER : possibilité pour les écoles des quartiers concernés d'avoir accès gratuitement aux interventions intitulées « A nous l'attitude développement durable! »
- Jardins à la Prévert : outil intergénérationnel
- Chantiers

La Politique de la Ville est une politique d'ouverture, en attente de nouveaux projets.

> > > Table Ronde

- **M. Collier** : **Évaluer** l'action menée en partenariat est fondamental. Comment améliorer ce partenariat, faut-il continuer? Il y a une importante différence entre un rapport et une évaluation.

- **M. Shirmer** : Il est nécessaire de s'inscrire dans le temps. Mais la difficulté aujourd'hui est que l'on passe de plus en plus de temps à monter des projets d'un point de vue administratif. C'est un problème pour les associations qui n'ont pas de subventions de fonctionnement; les subventions sont accordées sur projet et le montage n'est pas pris en compte financièrement. Pour parvenir à monter des projets globaux il faudrait aller vers une simplification des démarches.

- **M. Fragnon** : Cette lourdeur existe aussi pour les communautés de communes : cela fait bien sûr partie de leurs compétences mais c'est au détriment du développement du territoire.

- **M. Lagrèze** : Il existe deux catégories de partenaires : ceux qui font passer le message et ceux qui le reçoivent. Il faut que ceux qui disposent des connaissances aillent proposer leurs compétences, aillent les « vendre ». Il ne faut pas attendre les demandes, il faut les provoquer.

- **M. Collier** : Le risque si l'on fait « payer » le temps de préparation c'est de perdre « l'appel d'offre ». Faire en sorte que tous fassent passer le temps de montage du projet dans le budget. Mais il existe encore des rivalités entre associations. Il faudrait se mettre d'accord pour que tout le monde affiche le même tarif et que la sélection se fasse sur d'autres critères.

- **M. Lagrèze** : Il faut viser les jeunes en priorité pour faire passer l'EEDD

- **Mme Sylla** : Il faut également la développer auprès des autres publics.

- **M. Michel** : C'est d'ailleurs une demande générale, notamment dans les domaines de la randonnée et du tourisme que d'être éduqué à l'environnement. Le grand public a aujourd'hui la volonté de se promener avec un but : interpréter un paysage, découvrir la nature, l'histoire d'un lieu. Le tourisme thématique est important : il faut être prêt à répondre à cette demande rapidement.

- **M. ?** : Regret que la diversité des publics n'ait pas assez été prise en compte lors des ateliers. Par exemple, l'atelier « Rivière » était trop pointu. Les assises sont-elles bien destinées à tous?

- **M. Oberto** : D'où la nécessité de faire de l'éducation à l'environnement!

- **Mme Labalette** : Il est regrettable que les entreprises ne soient pas représentées.

- **M. Collier** : L'école supérieure de commerce de Clermont connaît des entreprises qui ont de véritables projets en EEDD, qui font de l'éducation auprès de leurs salariés.

– **M. Brault** : A ce sujet je conseille la lecture de « Associations et Entreprises : regards croisés sur le partenariat »

Conclusion

- Monsieur Dominique BIDEZ, conseiller général chargé du développement durable, de l'environnement et de l'aménagement du territoire

La collectivité est sensible au partenariat. La capacité à travailler en réseau existe. Les collectivités ont des choix à faire; il faut s'organiser pour que les choses se coordonnent le plus facilement. Tout passera par la connaissance : l'enfant n'a pas de mauvaises habitudes, il transmette auprès de ses parents. Pour l'avenir, il est nécessaire de se mettre autour d'une table.

Synthèse

- Madame Myriam SYLLA, Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne

Les échanges ont été riches, le contenu important. Nous avons vu que le partenariat pouvait prendre des formes très différentes. Il est fondateur et permet d'avoir une vraie démarche éducative, de confronter les regards. Le partenariat est essentiel pour la reconnaissance des structures : c'est un moyen de monter des projets sur la durée. Il est souvent très local, de proximité, lié à la connaissance du tissu, de l'environnement professionnel. Mais il y a une méconnaissance des acteurs de l'EEDD : c'est difficile car pour certaines structures il s'agit du coeur de leur projet quand pour d'autres ce n'est que partiel. Il y a un travail de classification à faire suite au recensement des acteurs de l'EEDD mené par le CREE-A et ses relais départementaux.

Le partenariat est un travail de longue haleine, il faut être vigilant. Il devra prendre en compte les nouveaux publics et le monde de l'entreprise.

Les participants sont ensuite invités au cocktail préparé par le foyer de Ruzière et à aller visiter ses jardins.